

REGLEMENT LUDO TOUJOU CHOUETTE



1. L'utilisateur peut utiliser les services de la ludothèque gratuitement (Préverenges et Echandens) moyennant l'inscription annuelle de 20.- par famille avec optionnel le forfait de 20.- (par famille) pour les jeux électroniques à Echandens.
2. L'utilisateur peut emprunter 4 jeux pour 3 semaines, renouvelable sur demande. Lors de fêtes ou anniversaires il est possible de louer jusqu'à 10 jeux pour 1 semaine.
3. L'utilisateur est prié de prendre soin des jeux empruntés et de les rendre propres, en bon état et à la date prévue.
4. Les jeux prêtés sont préalablement contrôlés et en bon état. Si toutefois ce n'était pas le cas, il faut en avvertir la ludothèque dans les meilleurs délais par mail ou par téléphone.
5. Les jeux doivent être rendus sur le lieu de la location, sauf accord préalable.
6. Si les jeux empruntés ne sont pas rapportés dans les délais, une amende de fr 1.- par jeu et par semaine de retard sera demandé
7. Certains jeux nécessitant des précautions d'utilisation ou étant encombrants ne pourront être prêtés que si l'emprunteur est accompagné d'un adulte.
8. En cas de perte ou de détérioration, une participation aux frais de réparation ou de rachat du jeu sera demandé.
9. La ludothèque n'est pas responsable des dommages ou accidents pouvant résulter de l'usage des jeux prêtés.
10. Il est conseillé de transporter les jeux dans un sac, à l'abri de la pluie

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à ludothèque !